ROUBAIX

Ce soir, à 8 heures 1/2, réunion de la Commission électorale du Parti ouvrier au local « La Paix ». Présence indispensable.

Funérailles civiles

Hier soir ont eu lieu les funérailles de la citoyenne Alexandrine Vandemeulebrouck, épouse du citoyen Joseph, décédée, ainsi que nous l'avons dit, à l'âge de 40 ans.

Une foule considérable d'amis l'a conduite à sa dernière demeure. Quatre couronnes, offertes par la famille, la Libre pensée et un groupe du Parti ouvrier et portées par des citoyennes, précédaient le convoi. Dans l'assistance, nous avons remarqué la présence du citoyen Carrette, maire, des adjoints et de presque tous les conseillers municipaux invalidés.

Sur tout le parcours de nombreux curieux, sympathiques et respectueux regardent passer le convoi. Au cimetière, trois discours ont été prononcés, le premier par une citoyenne du groupe de femmes socialistes, dont la défunte faisait partie, le second me discours par le citoyen Meurant secrétaire de la Libre-Pensée, le dernier par le citoyen Arthur Helynck, directeur du « Vrai Roubaignon. »

La foule s'est retirée vivement impressionnée.

Rixe dans un tissage

Une rixe s'est produite à la maison Delattre, rue de Soubise, entre un contre-maître et un ouvrier tisserand. Tous deux ont été blessés au front.

L'ouvrier s'était servi d'une navette, et le contre-maître d'une clé anglaise.

Pliants : GALLERIES LILLOISE.

Conséquences de l'ivresse

Dimanche soir, vers 7 heures, rue Ste-Elisabeth le nommé Gustave L..., se trouvant en état d'ivresse, a injurié un agent de police et a refusé de le suivre au poste.

Gustave L... a été arrêté, et il sera poursuivi pour outrages et rebellion envers un agent de police.

Un incendie

Dimanche soir vers onze heures, un incendie s'est déclaré au Pont-Rouge, dans la rue St-Hubert. Il a complètement détruit une maison, dont le locataire est M. Diderick marchand de charbon.

Ce dernier était sorti dans la soirée avec toute sa famille et était allé rue des Longues-Haies, chez des parents. Quand il est retourné chez lui, il n'y avait plus que les quatre murs de son habitation.

On suppose que le feu a commencé dans la cuisine. Le 1er étage et les mansardes ont été consumés, malgré les efforts des pompiers accourus au premier signal.

Les dégâts sont évalués à une dizaine de mille francs. Il y a assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Le service d'ordre était assuré par M Squivée, commissaire de police, et par la gendarmerie.

Exposition permanente d'articles et costumes complets pour Communion aux Grands Magasins des GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

La Maison est *exclusivement française*, preuves offertes à quiconque en doute.

A toute demande envoi franco du catalogue. 80

Arrestation d'un expulsé

Le nommé Théophile Muriot, âgé de 61 ans, ouvrier tailleur a été arrêté dimanche soir, rue de Lannoy, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Avis aux secrétaires de groupes du Parti et de l'Union électorale Républicaine socialiste.

Le citoyen Vaillant, secrétaire permanent du Parti, tient à la disposition des secrétaires du Parti et de l'Union électorale, des carnets à souches pour la lutte et des listes de souscriptions, tous les jours, sauf les lundis et samedis, de cinq heures après-midi à neuf heures du soir.

Afin d'éviter toute erreur dans la vente des carnets à souches, toutes les souches des carnets seront apostillées du timbre du journal de *l'Egalité de Roubaix-Tourcoing*.

Actuellement importante Exposition de toutes les Nouveautés d'été aux Grands Magasins des GALERIES LILLOISES, 45, 47, et 49, rue Nationale, Lille.

La Maison est *exclusivement française*. Preuves offertes à quiconque en doute.

A toute demande envoi franco du catalogue. 82

Union électorale républicaine socialiste

Réunions du mardi 30 mars

La 6e section, rue du Moulin, à 8 h 1/2 du soir, chez Boucherie rue du Moulin, 58.

— La 19e section (rue Brézin), à 8 h. 1/2 du soir, chez Deboorgère, rue Brézin, 9

— C'est par erreur que nous avons annoncé que la 6e section se réunirait mardi 30 mars, à 8 h. 1/2, à l'estaminet Ménard, rue des Longues-Haies.

La section, ayant changé de local, se réunira à l'estaminet Boucherie, rue du Moulin, 58.

Des membres du Comité seront présents à chacune de ces réunions.

Des communications importantes y seront faites.

Le délégué général,
Louis CATRICE.

Mouvement Ouvrier

WATTRELOS. — Les membres du groupe l'Avant-Garde du Crétinier sont invités à se réunir samedi 3 avril. Une causerie sera faite par le citoyen K.

CROIX

Avis aux contribuables. — Le maire a l'honneur de rappeler aux contribuables que le délai de trois mois pour la présentation des demandes en décharge ou réduction des contributions pour 1896, expirera le 10 avril prochain.

Les réclamations qui se produiraient après cette date, seraient rejetées comme tardives.

Il rappelle aux propriétaires que pour jouir de l'exemption temporaire spécifiée à l'art. 9 de la loi du 8 août 1890, ils sont tenus de déclarer au secrétariat de la mairie, dans le délai de 4 mois à partir de l'ouverture des travaux, les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction, faute de quoi ils seront soumis à la contribution foncière la première année.

Soirée chantante. — Dimanche 4 avril, soirée chantante, suivie de tombola, chez le citoyen Porter, rue Holden, au profit d'une famille nécessiteuse. De très beaux lots sont exposés à l'estaminet.

WATTRELOS. — *La sortie carnavalesque du Parti ouvrier.* — Dimanche dernier a eu lieu la sortie carnavalesque du Parti ouvrier, qui a obtenu un plein succès. Sur le parcours plus de 2.000 chansons ont été vendues au profit de la propagande socialiste.

Le soir, un bal des plus animé a eu lieu à la salle Brillant jusqu'à minuit. En somme la journée a été excellente pour le Parti ouvrier.

TOURCOING

Comité exécutif

Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira mercredi soir, à huit heures, à la Brasserie sociale, rue du Haze.

Union républicaine-socialiste

Réunion des secrétaires du sectionnement jeudi soir, à huit heures, Brasserie sociale, rue du Haze. Présence de tous les secrétaires indispensable.

Libre Pensée

Aux citoyens désireux de se faire inscrire à la Libre-Pensée société en formation. Il est donné avis que les inscriptions seront prises dimanche prochain de 10 heures à midi.

Soirée chantante

Soirée chantante, dimanche prochain, chez le citoyen Deconinck, rue des Carliers.

Pour les tapisseurs

Nous rappelons aux camarades socialistes que des listes de souscription en faveur des grévistes de chez Masure se trouvent chez la plupart de nos amis.

Nous voulons bien croire qu'en apportant leur obole pour soutenir le syndicat des tapisseurs les socialistes voudront ainsi protester contre les menaces d'intimidation employées par des « domestiques » de M. Masure.

Que chacun y aille donc de sa petite obole !

La grève de chez Masure

Ainsi que nous l'avons fait pressentir dans de précédents articles, le conflit entre M. Masure et ses ouvriers en grève est loin d'être terminé ou simplement atténué, par suite des tristes persécutions dont les grévistes ont été victimes.

C'est précisément le contraire qui s'est produit. Les ouvriers en grève ont décidé, à l'unanimité, de ne plus faire aucune démarche auprès de leur patron avant d'avoir obtenu la mise en liberté du président de leur syndicat.

Ce bel exemple de solidarité prouve suffisamment l'estime que professent pour le citoyen Somont ses camarades d'atelier, et leur conviction absolue qu'il est victime de bien misérables vengeances.

C'est vendredi prochain que l'affaire Somont, Lesage et Legrand viendra à nouveau devant le tribunal correctionnel de Lille. Si nous rappelons cette date c'est pour permettre aux citoyens qui, spontanément, s'étaient venus offrir pour aider, de leur témoignage absolument désintéressé et surtout impartial, à établir la complète innocence des inculpés, de se trouver à Lille le jour de l'audience.

Au nom du syndicat et au nom des familles de ceux dont on complote la perte, nous remercions d'avance tous ceux qui aideront à établir la vérité en cette triste affaire de poursuites.

Sans vouloir entrer davantage dans des détails, nous pouvons cependant dire dès aujourd'hui que des révélations curieuses pourraient bien être faites à l'audience. Si les témoins peuvent être entendus, ce que M. le procureur assurait samedi dernier, il est certes des gens qui riront jaune ce jour là.

Le plus triste, c'est que le citoyen Somont, qui est marié et dont la présence est nécessaire chez lui pour son commerce, soit encore toujours en prison et au secret le plus absolu. Si c'est par mesure de *sûreté* que cette décision a été prise envers l'ouvrier en question, on conviendra volontiers que pour l'application de cette justice, l'on a parfois recours à de bien étranges procédés.

Qui donc me disait, l'autre jour, que sous notre République tous les citoyens français étaient égaux devant la loi ? J'engage ce monsieur à se rendre vendredi prochain à l'audience du tribunal correctionnel de Lille. Il y apprendra bien des choses qui le feront changer d'avis.

G. D.

Un patron généreux

A propos de l'incident survenu samedi dernier à la fabrique Pollet, nous avons relaté l'étrange réponse faite aux ouvriers par un employé de l'établissement.

Ce monsieur avait eu l'audace de dire que M. Pollet occupait des ouvriers par pure pitié !...

Quel brave homme pouvait-on penser! Mais voici d'nouveau. Tous les ouvriers ayant réclamé sur avis samedi ne voulant de l'étrange pitié, que M. Pollet manifestait à leur égard ou supposait. Oh ! un peu cependant, que M. Pollet allait cesser la fabrication des draps qu'il continuait uniquement par pitié pour les tisserands.

Ah, entendez! Dès hier matin lundi, un placard affiché à la porte de l'usine invitait les ouvriers sans travail à se présenter pour être admis.

C'est égal : ce monsieur Pollet pousse un peu loin la « pitié » pour les ouvriers !

LILLE

Cantines scolaires de Fives Saint-Maurice

La commission des cantines de Fives-Saint-Maurice extra-muros prie les membres de l'association de lui faire l'honneur de se joindre à elle, le mercredi 1er avril, pour assister aux obsèques de Mme Lemaire, épouse regrettée de M. Lemaire, directeur de l'école de la rue du Long-Pot, fondateur des cantines.

Les sociétaires sont priés de se réunir, munis de leur insigne au siège du nouveau local, rue du Long Pot Brasserie Artistique, mercredi à 6 h. 1/2.

La présente invitation servira de convocation.

Bourses de la Ville

Rappelons que le Maire de Lille invite les familles à adresser d'urgence une demande au maire pour le concours des bourses au Lycée qui aura lieu le 1er avril et le concours des bourses au collège Fénelon qui aura lieu le 8 avril

Nul subside ne sera désormais accordé par la Ville autrement que par voie de concours.

Les examens auront lieu pour le lycée, le jeudi 1er avril à 8 h. 1/2 du matin au Gymnase de la place Sébastopol, et pour le Collège Fénelon, le jeudi 8 avril à la même heure au Collège.

Un Voleur repentant

Un chiffonnier, Isidore L..., âgé de 26 ans, habitant Roubaix, rue des Fossés, s'est présenté hier matin à 3 heures en état d'ébriété, au commissariat de la place Saint Martin, à Lille et a demandé à se constituer prisonnier.

Il a été fait droit à sa demande.

Cet homme a déclaré qu'il avait loué un petit charreton à un de ses voisins M. Léglise, mais au lieu de le ramener, il l'avait vendu pour le prix de 14 fr à un inconnu. Avec cette somme il s'était rendu à Lille pour fêter la dive bouteille et la Mi-Carême. Après avoir bu force verres, et se trouvant sans le sou, il préférait, disait-il, aller en prison plutôt que de revenir à pied à Roubaix.

Chien enragé

Un chien, qui présentait tous les symptômes de la rage, a été abattu hier matin par M Tenderdoncht Victor r. des Postes, cité Desmottes.

M. Pollet, médecin vétérinaire, qui a procédé à l'autopsie a reconnu que l'animal était en effet atteint d'hydrophobie.

Trois canards de la basse-cour de Mme Montaigne, chemin de l'Arbrisseau et un chien appartenant à M. Vandardoncht Simon, qui avaient été mordus, ont été abattus sur les ordres de M. Cordier, commissaire de police.

Arrestation

Le service de sûreté de Lille a arrêté le nommé Temmerman J.-B., demeurant rue Philadelphie, cour Bécu, 3, à Lille, inculpé d'avoir commis plusieurs vols en Belgique.

Plusieurs objets trouvés chez lui ont été saisis.

MENUS FAITS

Sans asile. La nuit dernière, 54 hommes sans travail ont couché à l'asile de nuit. Quatre femmes et un enfant ont été logés en ville par billets de logement.

Harengs salés. Le service sanitaire a opéré hier aux halles centrales une saisie de 119 caisses de harengs corrompus.

Conséquences de l'ivresse. — Le nommé Gustave C..., 22 ans, journalier, rue St-Genois, se trouvant hier matin en état d'ivresse a injurié des agents de police. Il a été immédiatement conduit au commissariat de police du quartier, puis au parquet d'où il a été transféré à la maison d'arrêt.

— Chrétien S..., cordonnier, rue du Bourdeau, 25, se trouvant aussi en état d'ivresse, a brutalement frappé sa femme en laissant trace de ses coups. Il a été mis en état d'arrestation par M. Queutier, commissaire de police.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES. — *Enterrement civil.* — Hier a eu lieu, au cimetière d'Hellemmes, l'enterrement du jeune Lepers Désiré, âgé de 10 ans fils de notre ami Victor Lepers, qui, dans l'espace de deux mois, vient d'être si cruellement éprouvé par la perte de deux enfants.

De nombreux amis avaient tenu à témoigner la part qu'ils prenaient à la douleur du citoyen Lepers. Quatre discours ont été prononcés.

Le citoyen Krebs, maire, a d'abord parlé au nom ses amis ; la citoyenne Réville et notre camarade Lamette, conseiller municipal, au nom de la libre-pensée, les Droits de l'Homme et le citoyen Devernay, conseiller général, au nom des élus socialistes.

L'assemblée, très émue, a quitté le lieu de repos au milieu du plus profond recueillement.

Philosophie hellemmoise (Libre-pensée socialiste). — Assemblée le 30 mars 1897, à 8 heures 1/2 du soir, au siège social, boulevard de l'Usine, chez M. Pérandelles.

Ordre du jour: Banquet de protestation du vendredi dit saint : situation financière réception des nouveaux adhérents.

MONS-EN-BARŒUL. — *Enterrement civil.* — Hier lundi ont eu lieu les funérailles du regretté Jules Hassart, membre du parti ouvrier

C'était un dévoué, aussi les camarades suivaient en grand nombre le cercueil qui l'emportait.

Très ému, le citoyen Bayart, conseiller municipal de la commune a dans un dernier adieu, rappelé la vie toute de dévouement de l'ami décédé.

ARMENTIÈRES. — *La Mi-Carême.* — Dès deux heures une foule énorme circule dans les principales rues de la ville. A ce moment, les sociétés font leur apparition chantant diverses chansons bien appréciées en public. Citons entre autres celle des Pur sang de la Chapelle qui a pour titre : « L'infant martyr » remémorant l'affaire de ce président d'une société conservatrice qui fut condamné à 6 mois de prison pour divers actes de brutalité envers un de ses enfants.

Citons aussi le groupe des bohémiens qui, avec leurs ours et leurs chiens savants, avaient très bien réussi à représenter une troupe de nomades.

Arrestation. — Le nommé Dewitte, Charles, 14 ans a été arrêté pour vol à l'étalage et mendicité.

HOUPLINES. — *Echos de la cavalcade.* — Nous remercions sincèrement les organisateurs de la cavalcade. La recette a été fructueuse pour les vieillards de l'hospice.

Elle a rapporté la somme d'environ 400 francs.

Nominations. — Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de brigadier du garde Delannoy et au grade de sous-brigadier du garde Desmetz. Ces deux gardes ont toujours veillé aux intérêts de la commune.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LEWARDE. — *Cléricailleries.* — La commune de Lewarde, autrefois si républicaine et si unie, est actuellement en train de s'éparpiller, de se diviser et sur le point de tomber sous la coupole tyrannique d'un jeune ambitieux, millionnaire de son métier et clérical d'opinion.

Cette gentille et coquette petite commune de 1300 habitants possédait depuis toujours, deux écoles laïques qui marchaient à la satisfaction générale ; les enfants recevaient une bonne et solide instruction primaire et personne ne songeait à s'en plaindre.

Seul un « un fils à papa » propriétaire et habitant des bois, rêvant de devenir célèbre grâce à son or (comment le devenir autrement) se mit en tête « d'inventer » pour le pays l'enseignement catholique. Quel génie, mes amis!

Il fit donc bâtir une école de filles, rue de Montigny, non loin de l'église et, pour recruter ... il fallait des élèves on mit en campagne les bonnes « sœurs » et « Mosieu l'curé ». On décréta que contrairement à ce qui s'était fait de tous temps les chères sœurs seules pouvaient diriger l'orchestre dominical, l'institutrice n'étant bonne qu'à faire chanter des romances.

On tyrannisa sous un aspect doux et mielleux et on finit par avoir des élèves grâce à l'argent bien entendu

Mais « Mosieu l'curé » y a sué, le pauvre saint homme ; aussi se propose-t-on de le récompenser.

Depuis son arrivée au pays, se trouvant sur la paille à la façon du Saint-Père, il réclame à cors et à cris un nouveau presbytère. Monsieur de l'Or, pourrait bien de ses deniers lui donner satisfaction, mais voulant se moquer des contribuables de la commune, il veut demander au Conseil municipal qu'il prétend conduire par le nez, une subvention pour la construction dudit presbytère.

Allons, braves concitoyens, allez vous perdre votre ancienne réputation, allez-vous livrer votre indépendance et marcher à la baguette de ce jeune capitaliste. Si M. de l'or veut un palais pour son curé, qu'il le lui fasse bâtir sur le modèle de son école, et qu'il ne se moque pas de vous. L'argent que vous pourriez lui donner servilement, employez le à des œuvres démocratiques, déclarant la gratuité des fournitures classiques, l'institution des études libres, la distribution des vêtements et de secours aux enfants pauvres qui fréquentent nos écoles laïques.

Allons Lewarde, courage, réveille-toi ; tous les conseillers ne sont pas des esclaves. Nous avons dans l'assemblée de vieux et sincères républicains qui nous étonneraient fort si ils se prêtaient à de pareilles bassesses.

Fifine à papa.

ANICHE. — *Incendie.* — Hier, vers huit heures du matin, un incendie a éclaté au coron des Blancs-Mouchons, à Azincourt. L'alarme ayant été donnée, le feu fut combattu par les ouvriers des fours à coke. Les dégâts assez importants, sont purement matériels.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL. — *Coups.* — Dimanche soir, le nommé Wyckaert, dit Wegnam, 19 ans tisserand, rue Swynstal était ivre et masqué à la Horellendaire. Comme il injuriait tout le monde, le cabaretier le mit dehors.

Mais cet individu revint bientôt furieux un couteau à la main et en porta un coup à une personne qui sortait. Heureusement le couteau n'atteignit que la manche et fit une éraflure à la main de la victime. Wyckaert a été arrêté par un gendarme qui passait en ce moment.

Cirque. — La famille Ginett en ce moment en tournée dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Ce cirque sera aujourd'hui mardi à Bailleul et ira les jours suivants à Cassel et Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Un enfant écrasé.* — Hier vers trois heures, une jeune enfant de 3 ans, Berthe Becquet a été renversée par la voiture du sieur Montroussel, sans que cet accident puisse être imputé à ce dernier, car il tenait sa droite.

Toujours est-il que la roue de la poussette est passée sur la main et la jambe de l'enfant, écrasant ces membres et occasionnant pour la suite une incapacité probable de travail.

A qui peut incomber telles responsabilités sinon au défaut de surveillance des enfants ?

DENAIN. — *Ivrogne récalcitrant.* — L'agent de Coyez, qui avait été requis par les frères Jules et Emile Coyez, colporteurs, demeurant à Rieux, ayant voulu mettre en état d'arrestation le nommé Emile Stocquet, fut grossièrement insulté et violemment frappé par cet individu qui tenta de le blesser avec une chope.

Stoquet qui venait de se livrer à des actes de violences sur les frères Coyez, a été déféré au Parquet.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

CARVIN. — *Réunion publique.* — Dimanche dernier, à 11 heures du matin, le citoyen Basly, accompagné du citoyen Evrard est venu prendre la parole dans une réunion publique organisée par les ouvriers mineurs de cette Compagnie.

Le bureau est constitué de la manière suivante : Président, Charles Masson, assesseurs, Jules Mailet et Jean-Baptiste Dieudonné.

La parole est donnée au citoyen Cordier qui expose aux ouvriers la situation des salaires, d'après le recensement des deux dernières quinzaines, il fait le compte rendu de la démarche faite par la délégation auprès du directeur.

Après lui, le citoyen Evrard prend la parole, avec beaucoup de tact il commente la reprise faite par M. Coursier aux délégués et fait ressortir les résultats déjà obtenus. Il termine en exhortant les ouvriers à rester unis pour la défense de leurs intérêts. Le citoyen Evrard est très applaudi.

Le député de Lens Carvin prend à son tour la parole ; après avoir fait entrevoir la situation prospère des compagnies minières, depuis la grève de 1893, il compare celle de plus en plus critique des ouvriers mineurs.

« Vous êtes, dit-il, en partie responsables de cette situation. Au lieu de faire comme les vaincus après la bataille, de réorganiser vos forces pour vous défendre de nouveau contre votre adversaire, vous vous êtes désunis en abandonnant l'association syndicale. Les compagnies en ont profité et tout en vendant leurs charbons plus cher, elles ont su diminuer vos salaires.

C'est à vous de vous ressaisir et de vous grouper de nouveau sous le drapeau du Syndicat.

Le citoyen Basly parle ensuite de la caisse de liquidation de la Compagnie de Carvin, dont il est l'arbitre. Il critique certaines pensions de blessés qui sont payées sur cette caisse, en violation de la loi et promet de s'occuper de la question, d'accord avec les délégués.

Parlant de la caisse de secours, il invite les conseillers à se réunir et à examiner s'il n'y a pas lieu de remédier à la situation.

Le citoyen Basly termine son discours au milieu des applaudissements et déclare se mettre à la disposition des électeurs de Carvin pour rendre prochainement compte de son mandat.

A la fin de la séance, les deux ordres du jour suivants ont été votés à l'unanimité :

« Les ouvriers mineurs de Carvin, réunis le 28 mars 1897, dans la salle de l'Alcazar, adressent aux citoyens Basly et Evrard leurs remerciements pour le dévouement qu'ils apportent à défendre leur cause et les invitent à continuer dans cette voie ».

« Les ouvriers mineurs de Carvin, réunis dans la salle Carpentier, déclarent que les membres, composant la délégation, méritent toujours leur confiance, et tout en renouvelant leurs pouvoirs, les remercient de leur activité à défendre les intérêts des ouvriers mineurs ».

L'assemblée décide [illegible] nouvelle démarche pour soumettre au directeur plusieurs réclamations générales.

Une quête faite à la sortie en faveur du mineur malade, le citoyen Boutillier Marcel a produit la somme de 16 fr. 20.

HÉNIN-LIÉTARD. — *Audience de police.* — La première audience de police a été tenue vendredi dernier à Hénin-Liétard et les condamnations ci-dessous ont été prononcées :

Mauvais traitements à un cheval : Agache Valère 15 francs. — Mauvaise tenue de registre de logeurs : Vicq Rosine, deux francs. — Chien sans collier et divaguant : Semence Augustin 2 francs Lévêque Désirée 2 francs Taillard Louis 1 franc. — Ivresse: Parfaim Zéphir 1 franc. Guibert Etienne 3 francs. Fermeture tardive d'estaminet: Calonne Pascal 3 francs Mouy Hubert, 2 francs. Roussel Désiré, 2 francs.

Retard au cabaret : Burette Adolphe Dhénin J.-B, Froment Léon, Céline Constant et Tricot Jules, 1 franc chacun.

Jeu de hasard : Saintenoy Richard 6 francs et saisie des objets — Passage sur terrains ensemencés Demontiez Marie, Delsaux Clovis Delrue Céline et Potier François, chacun 1 f. — Défaut de balayage, Verstecq Clémence, 2 fr. — Embarras de la voie publique, Roussel Olivier, 2 f. Soit en tout 19 affaires

En ajoutant à cela plus de 90 affaires civiles, on pourra être convaincu de la nécessité des audiences foraines à Hénin-Liétard.

LIÉVIN. — *Accident.* — L'aide-mineur Clerat Alfred, âgé de seize ans, travaillant dans la veine Eugène de la fosse numéro trois bis des mines de Liévin, niveau 456, a été tamponné entre deux berlines et relevé, ayant la hanche gauche déplacée.

Le délégué mineur Sellier, appelé pour constater cet accident, déclare dans son rapport que celui-ci est dû à l'exiguïté de la voie. En outre, ce délégué se plaint à M le Préfet de n'avoir été appelé que sept jours après pour enquêter sur l'accident dont il s'agit.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ROUVROY. — *Elections.* — Dimanche a eu lieu pour la troisième fois une élection à l'effet d'élire un délégué mineur et un suppléant en remplacement du citoyen Morel et Durieux, dont le conseil de préfecture a, à deux reprises différentes, annulé la nomination.

Les mineurs ont tenu à réélire les mêmes délégués et c'est ainsi que les citoyens Morel et Durieux ont obtenu chacun 186 voix tandis que les deux candidats de la compagnie, Louis Lesaut et Jean-Baptiste Dufresne, ont réuni péniblement 34 suffrages.

C'est la troisième leçon au directeur Delmiche à ses ingénieurs porions et rouffions de toutes couleurs que donnent les ouvriers. Ce ne sera pas la dernière, si le conseil de préfecture s'avise encore de déclarer que Morel et Durieux ne remplissent pas les conditions d'éligibilité sous le rapport du séjour dans la Compagnie.

Les citoyens Morel et Durieux nous adressent les remerciements suivants à leurs électeurs :

« Citoyens,

« Merci de la nouvelle marque de confiance que vous venez de nous accorder en nous réélisant pour la troisième fois

« Maintenant, attendons la décision du Conseil d'État vis à vis duquel nous avons porté la question de droit contestée par le Conseil de préfecture.

Encore une fois merci !

A. MOREL. V. DURIEUX.

CALAIS

Concours carnavalesque. — La salle de l'Eldorado était trop petite pour contenir le public venu pour assister à la distribution des prix de ce concours. Cette innovation a été très goûtée par la population, a contribué à donner à cette fête de la mi-Carême l'animation des anciennes années.

Nous remarquons avec satisfaction que le 1er prix de la 3e catégorie, Musiques travesties et chars, a été accordé au cortège socialiste, dont notre ami Carré, ancien candidat socialiste au Conseil municipal de Sangatte, Président de la Fanfare des Barraques, était l'organisateur.

Infraction à arrêté. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Maubert Arthur-Edmond, 23 ans, ouvrier forgeron, sans domicile fixe pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour

PETITE CORRESPONDANCE

A une lectrice. — L'article 96 du règlement des cimetière dit : « Au cimetière du Sud ou la règle d'entretien est adjugée à un entrepreneur, les personnes qui auraient quelques travaux de jardinage à exécuter aux sépultures de leurs parents, et qui ne s'en acquitteraient pas eux-mêmes ne pourront y employer d'ouvriers étrangers. Elles ne pourront en charger que le fossoyeur-concierge, qui, de son côté, ne devra percevoir pour ces travaux, que la rétribution fixe au tarif arrêté à cet effet par l'administration municipale et affiché dans le bureau du directeur ».

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 29 mars 1897

Van Winge Jeanne, cité Millerot, 8. — De Meulemeester Lucien, rue Neuve-des-Meuniers, 70. Carpreau Suzanne, rue du Molinel, 45 — Delfosse Emile boulevard de l'Usine, 8. — D'hoossche Henriette, boulevard de Belfort, 15 — Mortier Lucienne, rue de Douai, 74. — Hallez Jules rue St-Sauveur, 104. — Risbourg Maurice, rue de Paris, 108. — Clarisse Gaston, rue de Canteleu, 91. — Minet Yvonne, rue de la Vignette, 33. — Leclercq Marie, rue d'Haubourdin, 36. — Asmeloot Marguerite, rue Meillet, 16 — Salembier Virginie, rue de Paris, 72. — Destombes Marthe, place Wicar, 2. — Bulckaen Marcel, rue de Douai, 86. — Larue Thérèse, rue Nationale, 15. — Hulot Jules, rue Parmentier, 2.

Décès

Lemesle Marguerite, 1 an, rue au Péterinck 4. — Tanterhoudt Henri, 63 ans, veuf Marie Degroote, rue Pierre-Legrand, 64. — Van Haeken Jeanne, 2 mois 1/2, cour de Bapaume, 2. — Dupret Zénaïse, 52 ans, épouse Charles Lemaire rue du Long-Pot, 55. — Guillotaux Jean-Claude, 76 ans, époux de Zoé Dercaigne, rue de Canteleu, 51 — Steverlyack Louise, 50 ans, veuve de J. Lachaume, rue Royale, 78. Brische Julienne, 30 ans, célibataire, rue de l'Hôpital-St-Sauveur. — Gahide Gaston, 29 ans, époux Alice Gaudet, rue St-André, 10. — Leroy Hortense, 1 an 1/2, quai de la Basse-Deûle, 104. — Bourleau César, 64 ans, époux de Angélique Carpentier, rue des Rogations, 51. — Maton Arsène, 25 ans, rue de Puebla, 57.

Publication de mariage
(suite)

Duquesne Arthur, ferblantier place Vanhoenacker, 19. Prudhom Marie, [illegible], rue Gantois, 97. — [illegible] rue de la Bulgarie, 16. Cavalier Julienne [illegible] Balcon, 13. Delerive Marie, mécanicienne, rue Largillière, 4. — Hemingway James, mécanicien-monteur, rue Solferino Dejaegher Jeannette sans profession, rue Colbert 9. — Arnoult Alexandre, lustreur, rue des Célestines, 11 bis, Tratelle Léocadie, magasinière, rue des Pénitentes, 2.

Delmaillez Jules, voyageur de commerce, rue de Paris, 259, et Vandenesnont Georgine, sans profession, rue St-Nicolas, 12 bis. — Debosscher Léon, tourneur en cuivre, rue St-Amé, 22, et Relle Léocadie, fileuse, rue des Guinguettes, 64. — Devaudringhien Alfred, surveillant, rue de la Plaine, 63, et Bourmont Sophie, sans profession, rue du Barbier-Maes, 5. — Devos Joseph, débourreur, cour Cassel, 12, et Fiès Maria, fileuse, rue d'Austerlitz 79,

Dandois Martin, mouleur en cuivre, rue St-Sauveur, 53 et Meusten Léonie, fleuriste, rue du Croquet, 9. — Carlier Ernest, tourneur en fer, rue de la Concorde, 13 et Cuffez Marguerite assembleuse, cité Buisine. — Deladé Amédée, domestique rue des Pénitentes 7 bis et Serrurier Florine, pelotonneuse, cour du Pourpoint d'Or, 5. — Guilbert Louis, employé de pharmacie, cité Baxter, 53. — Col Stéphanie, couturière, rue Arago, 10.

Jof Charles, coiffeur, rue Vantroyen, 37 et Delattre Eugénie, journalière, rue Vantroyen, 37. — Mignac Louis, mouleur en fer pl. Déliot, 10 et Resseneu Palmyre, fileuse, place Déliot, 10 — Marville Jules, rattacheur, rue de la Vignette 9 et Denoir Marie, étireuse, rue de Fives, n° 93.

Leuwers Edouard, fileur, rue Wagram, 21 et Houcke Emma, fileuse, même adresse — Zaye Joseph, tourneur en fer, pavillon Sainte-Marthe 14 et Degrauve Angelina, sans profession, même adresse, 49. — Quénare Edouard capitaine au 16e bataillon de chasseurs à pied à Lille et Beittiany Jeanne, sans profession rue du Molinel 57. — Ramoen Abdon carrossier à Armentières et Bœxhens Romanie couturière, rue de Paris 91.

Siroux Gustave, gardien, rue Gambetta, 97 bis et Roger Victorine, couturière, rue Nationale, 241. — Bourgeois Eugène, employé de commerce, rue Grande-Allée, 14, et Heussant Blanche, cabaretière, rue des Trois-Couronnes, 18. — Demuynck Charles, surveillant, rue des Postes, 18, et Deval Jeanne, fileuse, rue des Postes, 18. — Leroy Elie, serrurier, rue d'Eylau, 26, et Hennequin Florence, ménagère, rue d'Eylau, 26.

Lernout Victor, tisserand, rue de Juliers, 78 et Coquerelle Marie-Louise, tisseuse, rue de Juliers, 78. — Truyen Pierre, ajusteur, rue Stephenson, 38 et Vanderstraeten Victorine, sans profession, rue Fontenoy, 32. — Spel Pierre, charretier, rue d'Austerlitz, 62 et Morel Jeanne fileuse, rue d'Austerlitz, 62. — Lefebvre Alfred charretier, rue de Juliers 141 et Devos Louise, fileuse, rue de Juliers 141.

Thelier Louis, menuisier, rue Mercier, 42, et Gramat Marie, ménagère, id. — Cholle Alfred, peigneur de lin, rue de Douai, 38 bis, et Lemort Blanche, et rageuse, id. — Stenpeaert Henri, voyageur de commerce, rue Caumartin, 103 et Flinois Sophie, épicière, rue de l'Hopital Militaire, 8.

Ingelram Louis, faïencier rue Philadelphie, 35 et Frezid Anna, mécanicienne, rue Pierre-Legrand, 197. — Frere Arthur, maréchal à St-André et Werin Marie, chamarreuse, rue de Loos, 66. — Douchy J.-B., rattacheur, rue Delplanque, 16 bis et Picart Hermance, assembleuse, cité Simez, 3 — Bonamis Jules, défourneur de briques à Loos et Fabre Alphonsine, bobineuse, cité Detan, 6.

Delamonica Cyrille, menuisier, rue de Bouvines, 3 et Lhotelier Celeste, devideuse, rue Brasseur 7. — Piat Victor, employé de commerce place Nouvelle Aventure, 28 et Parmentier Lucie, sans profession, rue d'Arcole, 14. — Vanden Abeele Hector, boucher, rue de Douai, 84 et Lefebvre Marguerite couturière, rue de la Paix d'Utrecht, 39 — Gallant Isidore, charretier, cour Loridan, 14 et Audriansens Léontine, [illegible], cour Loridan, 14.

Varet Arsène, garçon de café, rue Solférino 277, et Boidin Julie, ménagère, rue Solférino, 277. — Longlain Emile, devideur, rue d'Arras 168, et Beard Marie, devideuse, id. — Vanbutsel Théophile surveillant, rue de Buffon, 37, et Flamand Marie Louise, fileuse, rue Fombelle, 40 — Lefebvre Désiré, teinturier, rue de Flandre 92, et Bouteman Léonie, journalière, allée de la Vieille-Aventure, 36.

Céleste Ernest, boulanger, à Lille et Brochant Céline, cuisinière à La Madeleine. — Bangreau Victor, ajusteur à Lille et Poissonnier Noémie, cannetière à Mons-en Barœul. — Decamps Henri, chauffeur, rue du sabot, 15 et Zoetaert Prudence servante à Deulemont.

Decrax Louis, domestique, rue d'Arras, 91 et Beccaert Marguerite, cuisinière à Waten. — Deledicq Victor, coiffeur, rue des Bateliers, 12 et Cossne Marie, magasinière à La Madeleine — Ducoulombier Cyr, boulanger, rue des Trois-Couronnes, 1 et Prevot Marie, employée de commerce, rue Ste-Anne. — Duhamel Félicien, conducteur aux tramways rue de Metz, 19 et Desbonnet Germaine, ménagère à Tourcoing

Gayet Auguste, avocat, rue Négrier, 27, et Ignace Henriette, sans profession à La Madeleine. — Peronne Clement, journalier, domicilié à St-Omer, et Henry Clarisse, journalière, domicilié à St Omer. — Selosse Paul-Joseph, chimiste domicilié à Thumeries, et Coget Mathilde, télégraphiste, rue de Paris, 236.

LOTERIE
des ENFANTS TUBERCULEUX (Hôpital d'Ormesson)
Gros lot : 100.000 Francs
1 de 10.000 fr., 1 de 5.000 fr., 2 de 1.000 fr., 4 de 500 fr., 60 de 100 fr. — Tous ces lots sont payables en argent
Un lot offert par M. le Président de la République
plus 1 Voiture Automobile, val. 6.000 fr., 2 Tricycles à Pétrole, val. 3.200 fr., 4 tandems, val. 2.000 fr., 26 bicycl. val. 13.000 fr.
Tirage : 15 Juin 1897
Liste [illegible] gratis. Le billet, 1 fr. [illegible] principaux débits de tabac, libr. et chez [illegible]

Marchés de Lille du 29 Mars

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 98 [illegible] à ... — En pain n° 1 (cote offic.), 96 50; n° 3 (cote com.), ... à ...

Guitte ...r jet (cote com.), 21,25 à ... — 88 (cote offi.), 24,75 à ...

ALCOOLS — 3/6 fin disp., 35,50 offert ..., ..demandé.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE (logée en pétrolier). — Cote commerciale : 64,00 prise à Lille.

BOURSE de LILLE

DU 29 MARS

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	.....	11600	10100
Anzin	4980	4925	4000
Bruay	.....	26500	26400
Bully	2380	2400	2380
Carvin	.....	1050	1010
Courrières	1610	1620	1600
Douchy	.....	800	780
Dourges	.....	11500	11300
Escarpelle	.....	2550	2525
Lens 100e	895	895	890
Liévin	.....	1350	1300
Marles	.....	7000	6500
Ostricourt	250	260	225
Vicoigne	.....	19000	13800

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie du [illegible]